

LES COMPAGNONS DU VOYAGE

Les Compagnons du Voyage, Association loi 1901 créée en 1993 par la SNCF et la RATP propose un service d'accompagnement pour les enfants, personnes âgées ou handicapées. Elle aide à l'acquisition ou au maintien de l'autonomie.

Aujourd'hui, l'Association met tout en œuvre pour rendre **la vie en ville plus facile** à toute personne ou un de ses proches ayant besoin, ponctuellement ou régulièrement, d'assistance dans ses déplacements, en bus, métro, RER, tramway, TGV, transports express régionaux et même en avion.

Ponctuels, prévenants, pédagogues, près de 100 accompagnateurs connaissent parfaitement les réseaux SNCF et RATP. Ils sont formés au métier d'accompagnateur, aux premiers secours, à la bientraitance, sensibilisés aux différents handicaps tels la langue des signes ou les techniques de guide des personnes à déficience visuelle et connaissent les principaux effets de la maladie d'Alzheimer... Les compagnons du voyage ont tous le sens du service.

L'Association « les Compagnons du Voyage » a reçu l'agrément qualité.

Public ciblé :

L'Association « Les Compagnons du Voyage » propose :

- un service d'accompagnement de porte à porte pour les enfants, personnes âgées ou en situation de handicap,
- une aide à l'acquisition de l'autonomie.

Missions :

Leurs accompagnements se programment sur mesure et s'adaptent aux besoins des personnes concernées. L'Association ne dispose pas de véhicules personnels.

Nombreux sont les motifs pour faire appel à leurs services :

- RDV dans une administration ou à la banque ou chez le médecin,
- Retour au domicile suite à une hospitalisation,
- Accompagnement d'un enfant chez ses grands-parents en province,
- Promenade dans un parc public,
- Retrouvailles dans un centre d'accueil de jour,
- Rendez-vous chez le coiffeur,
- Activités culturelles, sorties, etc....

Mise à jour le 16/03/2018

Si vous avez connaissance d'informations complémentaires ou de modifications, n'hésitez pas à nous en faire part au 02-54-58-43-79

Des déplacements quotidiens ou occasionnels en Ile de France, province voire même à l'étranger.

La personne vient vous chercher en gare (en Loir-et-Cher) et vous accompagne à votre lieu de rendez-vous sur Paris et Ile-de-France et vous raccompagne pour le retour jusqu'en gare (en Loir-et-Cher).

Réservation par téléphone

Un simple appel téléphonique à l'association et ils répondent à vos questions. Ils vous aident à définir vos besoins.

Et ils vous font parvenir gratuitement votre devis personnalisé.

Il vous suffit d'appeler le **01 58 76 08 33**.

Après acceptation du devis, il faut leur retourner signé et il faut leur confirmer la réservation.

Email : info@compagnons.com

Site Internet : www.compagnons.com

Avantages fiscaux

Grâce à l'agrément qualité « service à la personne » de l'Association, les clients bénéficient d'avantages fiscaux en vigueur.

En effet, les particuliers peuvent profiter d'une **réduction ou d'un crédit d'impôt jusqu'à 50% des frais engagés**, dans la limite du plafond déterminé par le Ministère des Finances.

Le **service comptabilité** adresse à chaque particulier en fin d'année une **attestation** des dépenses engagées à produire à l'administration fiscale.

Tarifs

Le tarif est calculé selon la durée et le kilométrage. La majorité des déplacements s'effectue en train SNCF.

Modes de paiement

Les modes de paiement privilégiés pour régler les prestations des Compagnons du voyage sont les **chèques bancaires ou CESU** (chèque Emploi Service Universel) **pré financés** par votre entreprise, votre caisse de retraite.

Les **CESU bancaires** ne sont pas acceptés.

Mise à jour le 16/03/2018

Si vous avez connaissance d'informations complémentaires ou de modifications, n'hésitez pas à nous en faire part au 02-54-58-43-79